

CHARTRE

« CHARLEROI, VILLE SANTE »

PREAMBULE

1. Définition de la Santé

La Santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain (Constitution de l'OMS, juin 1946).

La santé est envisagée de manière globale et prend donc ainsi en compte l'ensemble des facteurs qui l'influencent, appelés déterminants de la santé (cf. schéma ci-dessous) :



2. Définition d'une Ville Santé selon l'OMS.

Une Ville Santé, c'est

Une Ville qui

Crée,

Améliore constamment

L'environnement physique et social

et qui développe les ressources humaines permettant aux personnes d'être utiles aux autres et de développer au mieux leurs potentialités.

Le concept de Villes-Santé englobe aussi bien la démarche que les résultats.

Une Ville en bonne Santé n'a pas nécessairement atteint un niveau de santé prédéfini mais elle intègre l'importance de la Santé dans son plan de développement et met tout en œuvre pour l'améliorer.

3. L'OMS définit 11 critères prioritaires pour qu'une Ville puisse se dire en « Santé » :

1. *Un environnement salubre, sans risques, et de haute qualité (y compris au niveau du logement)*
2. *Un écosystème stable et pouvant être maintenu à long terme*
3. *Une communauté forte, solidaire, et qui n'exploite pas la population*
4. *Un haut niveau de participation et de contrôle par la population pour tout ce qui concerne sa vie, sa santé et son bien-être*
5. *La possibilité de satisfaire ses besoins premiers (alimentation, eau, logement, revenu, sécurité et travail)*
6. *L'accès à une grande diversité d'expériences et de ressources, avec une possibilité d'élargir les contacts, les synergies et les communications*
7. *Une économie locale diversifiée, vitale et innovatrice*
8. *L'encouragement du sentiment de lien avec le passé, c'est-à-dire avec le patrimoine culturel et biologique des citadins, ainsi qu'avec d'autres groupes et individus*
9. *Une structure de ville compatible avec ce qui précède et qui l'améliore*
10. *Un niveau maximum de services de santé publique accessibles à tous*
11. *Une priorité à la santé avec une généralisation de standards élevés de santé et une quasi-absence de maladie*

4. Les 6 caractéristiques communes de tous les projets Villes-Santé

(OMS – Bureau Régionale Europe 1992)

➤ *Un engagement pour la promotion de la Santé :*

la promotion à la santé et la prévention des maladies sont à la base de tous les projets. Il est considéré que la santé peut être développée grâce à la synergie entre les individus et les groupes ou associations dans la ville-même.

➤ *Prises de décisions politiques centrées sur l'amélioration de la santé publique :*

le logement, l'environnement, l'éducation, les services sociaux et d'autres domaines contrôlés par les communes sont tous des facteurs essentiels pour la santé des populations locales.

➤ *Les actions intersectorielles :*

le terme « actions intersectorielles » se réfère au processus par lequel les organismes autres que ceux concernés par la Santé modifient leurs activités afin de contribuer plus amplement à la santé de la population.

➤ *Participation de la Communauté :*

les projets Villes-Santé mettent l'accent sur la participation des habitants. La population participe à la promotion de la santé à travers leur mode de vie, leur utilisation des services de santé, leurs opinions sur les questions liées à la santé, et leur travail au niveau associatif et communal.

➤ *Innovation :*

La promotion de la santé et la prévention des maladies par l'intermédiaire d'une action intersectorielle nécessitent une recherche constante de nouvelles idées et méthodes. Le succès des projets Villes-Santé dépend de leur capacité à créer des opportunités innovatrices dans un climat favorable au changement.

➤ *Politiques saines de santé publique :*

la réussite des projets Villes-Santé se mesure à l'efficacité des politiques destinées à créer un environnement propice à la bonne santé à tous les niveaux (amélioration des logements, écoles, lieux de travail, ..).

POUR CHARLEROI

Le programme « Charleroi Ville Santé » est basé sur l'engagement personnel et professionnel de ses membres, dans une dynamique et un processus de travail communautaire. Il intervient dans le champ de la Santé globale, définie telle que par l'OMS.

Le programme « Charleroi Ville Santé », identifiable à son logo et à sa charte, est composé d'une coordination à l'échelle de la ville, d'un groupe de pilotage, de groupes de travail, d'un encrage dans le Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'OMS.

Au sein de ce dispositif, la responsabilité est partagée dans le cadre des forums intersectoriels, il n'existe pas une unique source d'information: l'échange est permanent.

Les projets des Villes-Santé sont destinés à permettre aux individus et aux groupes d'initier des actions assurant la promotion de la Santé tout en s'accordant les moyens qui vont rendre possible une telle action.

Les projets fournissent des liens qui servent de moyen de transmission et qui amènent des groupes très divers à s'engager et à coopérer afin d'améliorer la qualité de vie locale.

Eu égard à l'analyse (toujours en cours) de l'environnement du projet « Charleroi Ville Santé », voici ci-dessous les critères des projets retenus comme prioritaires :

- Viser le partenariat, la transversalité et la participation (= projet P-T-P)
- Viser la réduction des inégalités sociales
- Favoriser la cohésion sociale et la solidarité
- Veiller constamment à la qualité de son environnement

PUBLIC VISE

La Charte « Charleroi Ville Santé » s'adresse à toutes les personnes, associations et organisations essentielles à l'instauration d'un mieux-être, y compris :

- les mandataires politiques locaux
- les services publics
- le secteur privé
- le secteur associatif
- les citoyens

ENGAGEMENTS

Nous, institutions partenaires de cette démarche, reconnaissons et approuvons ce qui précède et nous engageons à :

- 1. Respecter les valeurs suivantes :
 - le respect
 - la dignité de la personne
 - la prise en compte de la singularité de chacun(e)
 - le souci de l'épanouissement individuel et collectif*
- 2. Inscrire et organiser nos actions, activités et projets dans le cadre de la philosophie du label « Charleroi Ville Santé ». Ces actions, activités et projets doivent privilégier prioritairement les publics fragilisés, les stratégies de partenariat, de transversalité et de participation, les thèmes et territoires définis périodiquement dans le cadre des forums intersectoriels.*
- 3. Soutenir la dynamique « Charleroi Ville Santé » en participant aux différentes instances prévues dans le schéma de structure annexé.*

Lu et approuvé, le.....

